

LUCENS-INFO



Source froide à Brenles

Photo Fabrice Duc

Table des matières

| | | |
|--|-------|-------|
| Le clin d'œil du Syndic | pages | 3-4 |
| Manifestations locales | page | 5 |
| Sociétés diverses de la Commune admin. de Lucens | page | 7 |
| Information (zone réservée), plans d'affectation | pages | 8-9 |
| Lutte contre les plantes invasives | pages | 10-11 |
| Pro Senectute - Gymnastique - Lucens | page | 12 |
| Nouvelles permanences socio-juridiques | page | 13 |
| Pro Senectute - Gymnastique - Chesalles-sur-Moudon | page | 15 |
| Utile | page | 16 |

"Le clin d'œil du Syndic"

**Conseil communal, Municipalité
S'engager pour Lucens !**



Nous ne sommes qu'au deux tiers de l'année 2020 qu'il nous faut déjà penser à 2021. En effet, d'ici un peu plus de six mois toutes les communes vaudoises devront renouveler leurs Autorités législatives et exécutives.

Le temps passe très vite et nous voici déjà dans la dernière ligne droite de cette première législature post-fusion. C'est au mois de mars prochain que les élections auront lieu.

Pour la première fois de son histoire après la fusion des villages, la commune de Lucens (7 villages), ne formera qu'un seul et unique cercle électoral. Plus de quota entre les villages et ouverture complète pour que chaque entité puisse être représentée au sein des autorités de notre village.

Pour Lucens, commune de plus de 3'000 habitants, le législatif est un Conseil communal. Ce qui implique que les personnes intéressées et souhaitant s'investir dans la gestion de notre village doivent s'inscrire sur des listes de partis.

La Commune de Lucens est d'une taille raisonnable et les membres des autorités de notre village ne font pas de politique "politicienne". Le Conseil communal et la Municipalité essaient de gérer notre Commune au mieux et pour le bien de chacun. La qualité de vie et le bien-être de chacun au sein de nos villages sont au centre des préoccupations. Ceci dans le but de conserver cette âme villageoise et cette qualité de vie que l'on connaît à Lucens.



A ce jour, trois groupes politiques sont représentés au sein de nos autorités. Toute personne souhaitant entrer au Conseil communal ou à la Municipalité doit faire partie de l'un de ces groupes ou en créer un nouveau.

Le temps passe très vite et les délais sont courts. Pour être valables, les listes électorales devront être déposées au secrétariat municipal entre le 11 et le 18 janvier 2021 (12h00). Les formulaires sont en cours de préparation et seront disponibles début décembre. En fonction de la période des vacances de Noël et de fin d'année ; cela signifie demain !

Les personnes qui souhaitent se renseigner sur le travail d'un conseiller communal peuvent contacter l'un d'eux en tout temps. Il est également possible de participer à une séance de préparation du Conseil communal (séance des groupes), pour découvrir comment celle-ci se prépare et comment les points de l'ordre du jour sont discutés. En fonction de votre vision de la vie d'un village, vous pouvez contacter les présidents de groupes politiques. Les séances de préparation se déroulant le lundi de la semaine qui précède le Conseil communal à 20h00.

Toute personne souhaitant suivre une séance de notre Conseil communal est la bienvenue, car toutes les séances sont publiques.

Voici les prochaines dates des séances du Conseil communal :

-  5 octobre 2020, 20h00 à la Grande salle de Lucens ;
-  14 décembre 2020, 19h00 à la Grande salle de Lucens.

Les présidents des groupes politiques ou les membres de la Municipalité sont à même de vous renseigner.

Comme le disait le grand président américain, John-Fitzgerald Kennedy, pour ne pas le nommer, *"ne vous demandez pas ce que votre commune peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre commune !"*






Intéressez-vous à la vie de votre commune, **engagez-vous** pour votre village, **inscrivez-vous** pour accéder au Conseil communal ou à la Municipalité !

N'hésitez plus, annoncez-vous, faites-vous connaître et engagez-vous pour que notre belle commune se projette vers un avenir radieux.

Le Syndic

Manifestations locales

*Manifestations prévues actuellement.
Sous réserve des décisions du Conseil fédéral*

-  Du vendredi 13 au dimanche 15 novembre 2020 : Expo d'art et peinture à l'Ancien Collège de l'Hôtel de Ville par la SDL ;
-  Samedi 21 novembre 2020 à 20h00 : Soirée Sainte-Cécile à la Grande salle de Lucens par l'Harmonie l'Abeille ;
-  Samedi 28 novembre 2020 : Vente des couronnes de l'Avent sur la Place du Soleil par l'APE ;
-  Vendredi 11 et samedi 12 décembre 2020 : Soirées annuelles de gymnastique de la FSG Lucens ;
-  Dimanche 27 décembre 2020 à 14h00 et 20h00 : Lotos à la Grande salle de Lucens par l'Harmonie l'Abeille.

Lucens



Sociétés diverses de la Commune administrative de Lucens


Union des sociétés locales

 Abbaye du Soleil

 Ski-club

 Association des Parents d'Elèves

 Aviculture Lucens

 Bibliothèque "Rêves à Lire" de Forel-sur-Lucens

 Chœur mixte Chantebroye

 Comité d'animation de Brenles

 Comité d'animation de Chesalles

 Dames de Forel

 FC-Etoile Broye

 Fête des enfants

 GCAIL

 Gymnastique FSG Lucens

 Gym dames Lucens

 Harmonie l'Abeille

 Jeunesse BCS

 Jeunesse de Lucens (inactive)


 La Forelloise

 Les Seigneurs de la nuit

 S'am-Bren-Ches

 Tennis club Lucens

 VBC Union


 Vélo-club Broye

 Société de Tir de Brenles-Chavannes

Société de Développement Lucens

 Abbaye des Nations de Brenles

 Amicale de la Grand-mère

 Amis du Four à pain

 Armes réunies

 Club des Aînés

 Club des Caisses à Savon de Sarzens

 Gym-Hommes Lucens

 Les Mercredistes

 Moto Club Les Castors

 Société de pêche de Lucens



N.B. : Cette liste n'est pas exhaustive.
Merci de nous communiquer un
éventuel oubli ou une erreur.



Information (zone réservée), plans d'affectation de Brenles, Chesalles, Sarzens, Forel, Cremin et Oulens.

La Municipalité de Lucens, par l'obtention d'un crédit et l'accord du Conseil communal en décembre 2018, a lancé l'étude pour la révision des plans d'affectation de l'ensemble des localités issues de la fusion.

Il est important de rappeler que la révision des plans d'affectation des localités de Brenles, Chesalles, Sarzens, Forel, Cremin et Oulens ne va en aucune façon permettre d'obtenir des droits à bâtir pour le centre de Lucens. A cet effet, la commune de Lucens, avant fusion, avait entrepris et révisé son plan d'affectation communal, qui est entré en vigueur le 14 juillet 2015.

Pour l'heure, nous devons, et selon la loi sur l'aménagement du territoire LAT, réviser et revoir l'ensemble des plans desdites communes, avant fusion. Cette révision doit permettre de planifier, sur une vision à 2036, la capacité d'habitants et les droits à bâtir. En aucun cas, les droits à bâtir à ce jour, qui devront être revus, voire diminués, pour atteindre les objectifs édictés par la LAT, ne seront redistribués ou remis pour le centre de Lucens. D'après les nouveaux calculs et projets en cours, le centre de Lucens, et selon les nouvelles dispositions encore une fois de la LAT, devra également revoir son développement en termes d'habitants à 2036.

Il ne s'agit plus de zone réservée, mais de la révision des plans d'affectation. En décembre 2018, le Conseil communal a accepté la zone réservée des localités périphériques. Dès lors, nous avons démarré la révision des plans d'affectation par l'envoi d'une demande de subvention au canton en juillet 2019, accompagnée d'une pré-étude sommaire de ces zones. La réponse favorable du SDT nous est parvenue à la fin du mois de mai. La subvention s'élève à 40% des frais occasionnés par la révision. Actuellement, notre mandataire a entamé l'élaboration du plan d'affectation proprement dit, en vue du dépôt du projet pour un examen préalable au canton en début d'année 2021.

Les délais mentionnés se réfèrent au calendrier prévisionnel envoyé avec la demande de subvention. Nous sommes dans les temps, même un peu en avance, ceci malgré la covid-19 qui nous a mis un frein.

Comme déjà évoqué, des séances d'information en amont de la mise à l'enquête seront faites en temps voulu avec les propriétaires.

Ermanno D'Agostino, Municipal

Lutte contre les plantes invasives

Introduites de manière accidentelle ou échappées des jardins, les plantes exotiques invasives, appelées aussi néophytes envahissantes, profitent de l'absence de compétition ou de prédateurs pour se répandre massivement aux dépens des espèces locales.

Elles causent des dommages parfois importants :

- A la **santé publique**, en provoquant des allergies, brûlures, irritations cutanées (Ambroisie, Berce du Caucase) ;
- A la **biodiversité**, en éliminant les espèces indigènes, dont des espèces menacées ;
- A la **sécurité**, en occasionnant des dégâts aux ouvrages, en augmentant les risques d'érosion et en déstabilisant les berges ;
- A l'**économie**, en entraînant des pertes de rendement agricole, en compromettant la régénération forestière ou en augmentant les coûts d'entretien des surfaces envahies.

La lutte contre les invasives est reconnue comme une priorité par la Confédération et par le Canton. En raison de l'importance des dommages causés et du coût élevé de la lutte, il est important que les interventions soient le plus précoces possible.

Cette lutte relève de la responsabilité collective impliquant les services de l'Etat, les communes et les particuliers, c'est pourquoi, nous vous remercions d'être vigilants.

Pour toutes informations, vous pouvez consulter les liens suivants:

<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/>
<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage>



Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), © SFCEP



Buddléia de David (*Buddleja davidii*), © SFCEP



Solidago canadensis

Gymnastique

LUCENS

Bouger et garder la forme à tout âge !

Cours collectifs destinés aux seniors débutants et avancés, dispensés dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Encadrement assuré par des moniteurs formés en sport des adultes suisse (esa), reconnus par l'Office fédéral du sport.

| | |
|-------------------------|---|
| Lieu | Ancien Collège de l'Hôtel de Ville Rue des Greniers 8 |
| Dates et horaire | Mardi de 14h à 15h dès le 29 septembre 2020 Hors vacances scolaires |
| Participation | CHF 7.- la séance, abonnement semestriel Entrée possible à tout moment |
| Renseignements | Pro Senectute Vaud Sport et santé 021 646 17 21 |
| Inscription | sport@vd.prosenectute.ch |

JET SERVICE

PERMANENCES SOCIO-JURIDIQUES
À YVERDON ET À PAYERNE
SERVICE SOCIAL JEUNES



Informations et conseils gratuits
www.csp.ch/jetservice



PERMANENCES SOCIO-JURIDIQUES

POUR QUI?

Pour les jeunes de 16 à 25 ans et toute personne en formation.

POUR QUOI?

Jet Service du CSP Vaud peut vous aider à répondre à vos questions dans les domaines suivants :

- Bourses
- Devoir d'entretien
- Problèmes financiers
- Difficultés familiales
- Droit du travail
- Problèmes avec la justice
- Autres questions liées au droit et aux assurances sociales

Accès à toutes les permanences sans rendez-vous.
ARRIVER ENTRE 16H ET 18H. Pour toute question :
Tél: 021 560 60 30 – E-mail: jet.service@csp-vd.ch

NORD VAUDOIS

Quand ?

Tous les jeudis
de 16h à 19h
dès le 3 septembre 2020

Où ?

Maison des Associations
Quai de la Thielle 3
1400 Yverdon-les-Bains

BROYE VAUDOISE

Quand ?

Un mercredi sur deux
de 16h à 19h
dès le 2 septembre 2020

Où ?

Rue des Terreaux 10
1530 Payerne

En savoir plus sur
www.csp.ch/jetservice

Avec le soutien de:  canton de vaud

Rive-droite



Gymnastique

CHESALLES-SUR-MOUDON

Bouger et garder la forme à tout âge !

Cours collectifs destinés aux seniors débutants et avancés, dispensés dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Encadrement assuré par des moniteurs formés en sport des adultes suisse (esa), reconnus par l'Office fédéral du sport.

| | |
|-------------------------|---|
| Lieu | Grande Salle, Chesalles-sur-Moudon |
| Dates et horaire | Mardi de 9h15 à 10h15 Hors vacances scolaires |
| Participation | CHF 7.- la séance, abonnement semestriel Entrée possible à tout moment |
| Renseignements | Pro Senectute Vaud Sport et santé 021 646 17 21 |
| Inscription | sport@vd.prosenectute.ch |

Utile

Administration communale
Place de la Couronne 1
Case postale 95
1522 Lucens

Horaires :

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mardi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00, **uniquement Accueil et Office de la population**

Vendredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

L'Office de la population est fermé le mardi tout le jour

| | Téléphone | Courriel |
|---|---------------|--|
| Guichet d'accueil : | 021/906.15.50 | commune@lucens.ch |
| Bourse communale : | 021/906.15.59 | bourse@lucens.ch |
| Police administrative : | 021/906.15.50 | police@lucens.ch |
| Contrôle des habitants : | 021/906.15.61 | habitants@lucens.ch |
| Secrétariat municipal : | 021/906.15.50 | commune@lucens.ch |
| Service de voirie : | 021/906.15.68 | voirie@lucens.ch |
| Ass. Intercommunale Service technique Broye vaudoise : (Grand-Rue 5b) | | |
| | 021/906.15.65 | info@stilv.ch |